



République de Guinée  
Ministère des Mines et de la Géologie



# **GUINEE** : UNE DESTINATION MINIERE DE PREMIER CHOIX

CENTRE DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT MINIERS

---

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	1	AUTORISATION D'EXPLOITATION DE	
RESSOURCES MINÉRALES.....	2	SUBSTANCES DE CARRIÈRE.....	18
BAUXITE.....	2	RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE	
FER.....	3	SUBSTANCES DE CARRIÈRE.....	18
OR.....	4	AUTORISATION D'EXPLOITATION	
DIAMANT.....	5	ARTISANALE.....	19
MÉTAUX DE BASE ET AUTRES MINÉRAUX.6		AUTORISATION DE RECONNAISSANCE	
DE PROFONDES REFORMES POUR UN		DE SUBSTANCES MINIÈRES OU DE	
MEILLEUR CADRE D'INVESTISSEMENT.....7		CARRIÈRES.....	19
LES NOUVELLES DYNAMIQUES DU SECTEUR		AUTORISATION DE RECHERCHE DE	
MINIER.....	8	CARRIÈRES .....	19
SOCIÉTÉS EN PRODUCTION .....	9	DROITS FIXES, TAXES ET REDEVANCES... 19	
PROJETS EN DÉVELOPPEMENT.....11		CARTES GÉOLOGIQUES ET	
PROCÉDURE D'OCTROI DES TITRES MINIERS		MINÉRALOGIQUES.....	20
ET AUTORISATIONS.....	14		
PERMIS DE RECHERCHE.....	14		
<i>OCTROI</i> .....	14		
<i>RENOUVELLEMENT</i> .....	14		
CADASTRE MINIER DE LA RÉPUBLIQUE DE			
GUINÉE.....	15		
PERMIS D'EXPLOITATION.....	16		
<i>OCTROI</i> .....	16		
<i>RENOUVELLEMENT</i> .....	17		
CONCESSION MINIÈRE.....	17		
<i>OCTROI</i> .....	17		
<i>RENOUVELLEMENT</i> .....	17		



# PRESENTATION

La Guinée (capitale Conakry) est située en Afrique de l'Ouest et couvre une superficie de 245 857 km<sup>2</sup>. Elle est limitée à l'Ouest par l'océan Atlantique sur environ 300 km, au Nord par le Sénégal et le Mali, au Nord-Ouest par la Guinée Bissau, au Sud par la Sierra Leone et le Libéria et à l'Est par le Mali et la Côte d'Ivoire.

La population de la Guinée est estimée à 12 millions d'habitants, répartie sur quatre (4) régions naturelles (la Basse Guinée, la moyenne Guinée, la haute Guinée et la Guinée Forestière).

La Guinée compte plus de 1200 cours d'eau dont les principaux sont : le Niger, le Konkouré, le Cogon, le Sénégal (Bafing), la Gambie, le Diani, le Makona, le Cavally, faisant de ce pays le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest avec un potentiel hydroélectrique estimé à 6 GW pour une énergie annuelle disponible de 19 000 GWh.

Le climat est du type tropical caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison sèche de novembre à avril et une saison pluvieuse de mai à octobre, d'intensité et de durée variable d'une région naturelle à une autre.



Le réseau routier compte plus de 40 000 km de routes et de pistes carrossables. Il existe trois lignes de chemin de fer actives qui desservent les exploitations de Fria, Débrélé et Sangarédi, longues environ de 150 km chacune.

Le trafic maritime transite principalement par les ports de Conakry et de Kamsar.

De 2015 à 2018, trois ports fluviaux (Katougouma, Dapilon, Taresa) dans la région de Boké et un port maritime à Bel Air dans la région de Boffa ont été mis en service pour l'exportation de la bauxite desdites régions et environs.

L'aéroport International de Conakry-Gbessia et les aéroports nationaux sont régulièrement desservis.

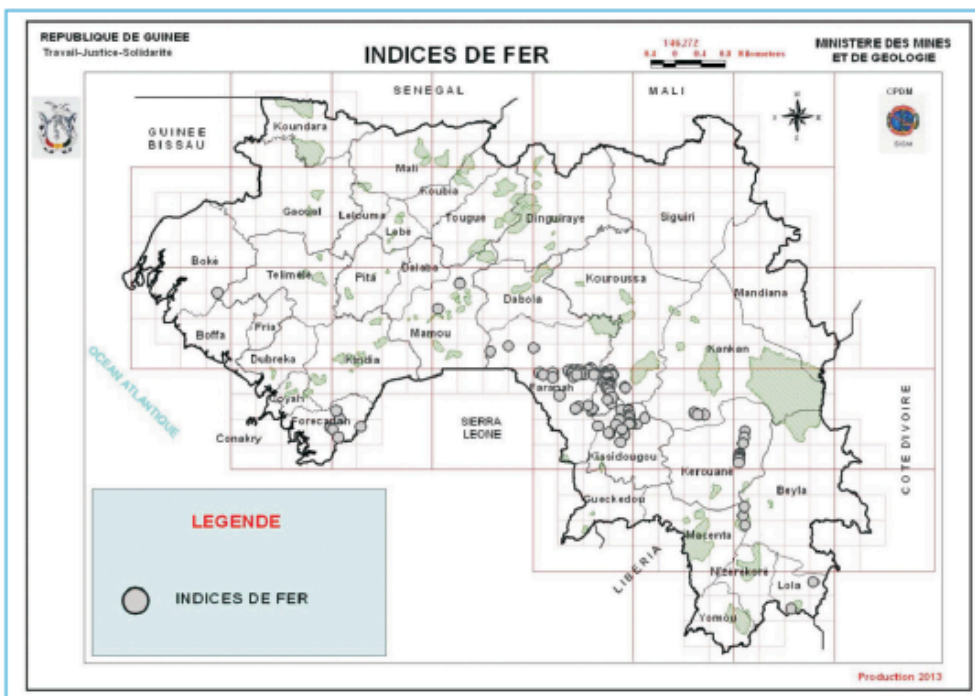


# FER

Le potentiel ferrifère du pays est estimé à plus de 20 milliards de tonnes qui renferme les deux (02) gisements de fer de classe mondiale inexploités (les monts Nimba et Simandou) distants de 110 km, dans le sud-est de la Guinée.

Ces gisements de Nimba et de Simandou de haute teneur (66 à 68% de  $\text{Fe}_2\text{O}_3$ ) sont liés aux itabirites, des séries archéennes et aux accumulations d'altération qui en dérivent. Il existe aussi des gisements latéritiques en basse Guinée, dont le gisement de la presqu'île de Kaloum à Conakry et d'autres dans la zone de Forécariah.

D'autres gisements mineurs où moins connus dans les schistes et quartzites du protérozoïque inférieur ont été relevés en haute-Guinée et en Guinée Forestière ainsi que dans les grès ordoviciens en moyenne Guinée.



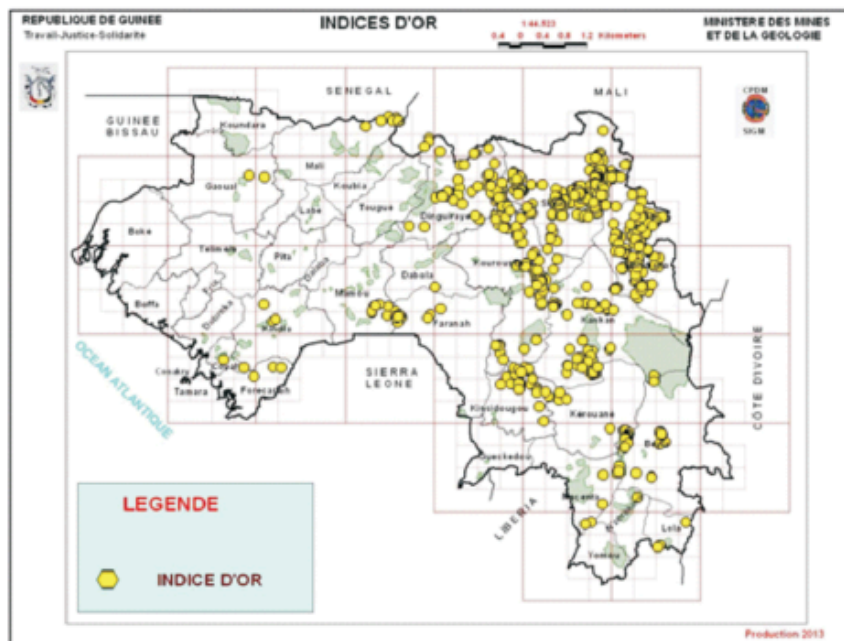
# OR

L'histoire de l'Afrique de l'Ouest en général et celle de la Guinée en particulier est liée à l'or. C'est l'or qui a fait la puissance et la prospérité des grands Empires Ouest-Africains.

L'Empire du Mali au XIII<sup>ème</sup> siècle, dont la capitale Niani se trouve dans l'actuelle préfecture de Siguiri, première province aurifère de la Guinée, en est le meilleur exemple.

Le pays possède d'importantes réserves en or de plus de 700 tonnes principalement dans le bassin birimien localisé dans les préfectures de Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Dinguiraye et Kankan.

L'or est présent en Guinée sous forme de gisements primaires (stockwerks, veines de quartz) et secondaires (alluvions des lits et terrasses de cours d'eau). Il est également localisé dans les zones de Fitaba (Mamou-Faranah), Sierra-Forè (Est de Kindia : conglomérats aurifères de Mambia, or de Boko), N'zérékoré (Gama-Karana) et Yomou.



# DIAMANT

Le diamant a été découvert en Guinée en 1932 par le prospecteur irlandais R. Dermoly qui a remonté le cours supérieur de la rivière Makona (Guéckédou), suite aux découvertes faites en Sierra Leone en 1930.

Les principaux gisements du diamant connus sont situés dans les préfectures de Kérouané, Kissidougou et Macenta, le long des rivières de Baoulé, Milo et de Diani (éluvionnaire et alluvionnaire en lit vif et en terrasse) et primaires (kimberlites). D'autres découvertes de diamant ont été faites dans les régions de Kindia et Forécariah. Le premier dyke Kimberlitique de Guinée a été découvert en 1952 dans la région de Kérouané. Les réserves prouvées en diamant sont estimées à plus de 30 millions de carats.



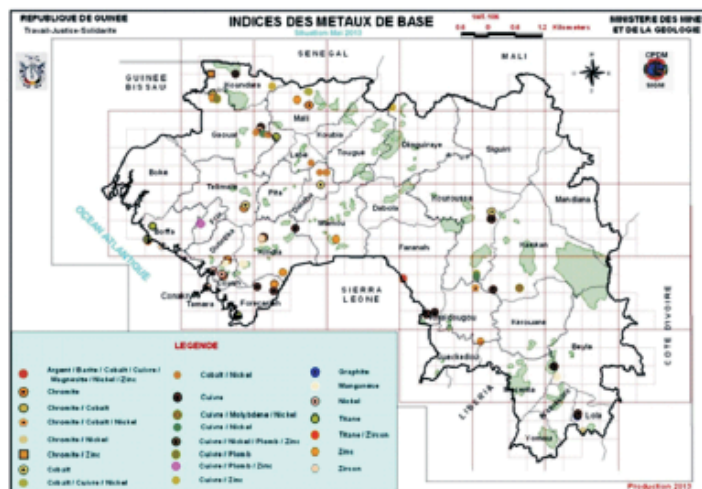
# METAUX DE BASE ET AUTRES MINERAUX

Des indices de métaux de base et de divers minéraux utiles ont été identifiés : cuivre, uranium, cobalt, chrome, platine et nickel, manganèse, titane, pyrite, carbonatites, plomb, zinc, diamants, pierres précieuses molybdénite, argent, terres rares et syénite néphélinique.

Des perspectives réelles de minéralisation d'uranium ont été identifiées dans les préfectures de Kissidougou, de Kérouané ainsi dans d'autres préfectures.

Les gisements de graphite sont localisés dans la partie Sud de la Guinée notamment dans la préfecture de Lola.

Les gisements de calcaire sont localisés dans les préfectures de Kindia, Siguiri, Tougué et Mali avec des ressources estimées à plus de 200 millions de tonnes.



Il existe également des matériaux de construction tels que les roches ignées (granites, syénites, dolérites, gabbros...) et des minéraux lourds (zircon, rutile, titane...).

L'exploitation minière assure aujourd'hui plus de 80% des exportations du pays, 25 à 30% des recettes de l'État et 17 à 20% du PIB.

Les sociétés minières constituent le deuxième employeur après l'État. La grande majorité des populations de la Haute Guinée et de la Guinée Forestière pratiquent l'exploitation artisanale de l'or et du diamant.



# DE PROFONDES REFORMES POUR UN MEILLEUR CADRE D'INVESTISSEMENT

Depuis 2011, la Guinée a adopté une nouvelle politique minière afin que la valorisation de ses ressources naturelles serve à répondre aux aspirations de sa population. Une dynamique réformatrice, en phase avec la vision minière Africaine a été instaurée par les nouvelles autorités. Les réformes réalisées portent sur le cadre législatif et réglementaire, le cadre institutionnel, la gouvernance et l'équilibre de partage des bénéfices entre les parties prenantes. Les principales réformes sont :

- L'adoption du code minier en 2011 et amendé en 2013 qui, outre les **mesures incitatives** pour l'investissement, garantit les revenus miniers de l'État et intègre des innovations importantes inspirées des meilleures pratiques internationales pour la promotion de la transformation locale des produits miniers, la promotion de la main-d'œuvre et des PME locales, la protection de l'environnement, la **transparence et la lutte contre la corruption**, la promotion du développement local;
- L'adoption en 2014 d'une **politique de mutualisation des infrastructures** auxiliaires aux mines, avec un schéma Directeur des infrastructures annexes aux Mines (SDIAM), actualisé en 2018, pour servir de cadre de développement et d'exploitation de ces infrastructures, dans le but de rationaliser l'occupation spatiale du territoire par les projets miniers, de promouvoir la mutualisation de l'utilisation des infrastructures de transport ferroviaires et portuaires, de réduire le coût des investissements et d'exploitation;
- La création en 2016 d'un guichet Unique (CISPMI) en vue de **faciliter et d'accélérer les procédures** administratives d'obtention des permis et autorisations des projets miniers
- intégrés, permettant de mettre un terme à la bureaucratie qui allongeait les délais et augmentait les coûts;
- la **modernisation du cadastre minier** qui a permis de passer d'un système cadastral opaque et inefficace pour les investisseurs, à un système parmi les plus modernes au monde. **Accessible en ligne** depuis mars 2017, le portail web du cadastre (<http://guinee.cadastreminier.org/fr>) donne accès aux données cadastrales officielles à jour, notamment le plan cadastral représentant les titres miniers et Autorisations accordés, les demandes en cours de traitement, les périmètres disponibles et les informations géologiques. À jour, le délai de traitement des demandes de permis de recherche est passé de 3 mois à 2 semaines en moyenne, avec un suivi régulier des titres miniers, y compris par des missions de terrain;
- La mise en œuvre effective de la politique de transparence a été couronnée par l'obtention en 2014 de la **conformité de notre pays à l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**. C'est dans cet esprit de transparence que tous les contrats et Conventions signés avec les sociétés minières sont rendus publics et accessibles en ligne (<https://www.contratsminiersguinee.org>);
- L'adoption en 2017 des lettres de Politique de la responsabilité Sociale des entreprises et de promotion du contenu local afin que l'afflux d'investissements débouche sur de nouveaux projets porteurs de retombées positives pour l'ensemble de la population Guinéenne.

# LES NOUVELLES DYNAMIQUES DU SECTEUR MINIER

Ces réformes ont permis à la Guinée d'améliorer significativement le cadre d'investissement dans le secteur et de positionner la Guinée comme l'une des principales destinations d'intérêt pour les investisseurs de l'industrie minière mondiale. Le pays est dorénavant reconnu sur le plan international pour les importants progrès réalisés depuis 2011. Il a été classé par la Banque Mondiale, en 2017, parmi les cinq (5) pays les plus grands pays réformateurs au monde.

L'intérêt des investisseurs s'est traduit par de nouveaux projets, et la relance de projets en souffrance, pour **un investissement total prévu de plus de 10 milliards de dollars entre 2016 et 2025**, dont plus de 3 milliards de dollars actuellement en cours d'exécution sur le terrain. Cette nouvelle dynamique a permis de créer plus de 17 000 emplois directs et plus de 50 000 emplois indirects, sans compter les emplois induits. Au-delà du montant des investissements, il faut noter la **grande diversité des pays d'origine des financements** (États-Unis, Allemagne, Chine, Émirats Arabes Unis, Russie, Grande-Bretagne, Afrique du Sud, Australie etc.), ainsi que la **diversité des institutions de financement** telle que la Société Financière Internationale et l'Agence multilatérale de garantie des Investissements (MIGA), l'Agence Allemande de garantie (UfK), Overseas Private Investment Corporation (OPIC -USA), la Société

Générale, BNP Paribas, Natixis, ING, Export développement Canada, la Banque Africaine de Développement, etc. comprenant certaines des institutions les plus exigeantes au monde.

Ces investissements ont permis d'augmenter significativement le niveau de production dans le secteur de la bauxite où l'on est passé d'une stagnation en deçà de 20 millions de tonnes, pour atteindre près de 60 millions de tonnes en 2018. Le niveau de production du pays est ainsi passé de la 7<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> place mondiale devant le Brésil, et derrière la Chine et l'Australie. La Guinée est désormais le premier fournisseur de bauxite à la Chine.

Grâce à la mise en œuvre de la nouvelle politique minière portée par le Chef de l'État, de nouveaux projets de raffineries sont en cours et deux nouveaux ports minéraliers ont vu le jour avec une certification internationale à la clef. De nouveaux corridors le long des nouveaux projets de chemin de fer sont en cours de développement dans des zones jusque-là enclavées.



## EXPLOITATION DE SOCIÉTÉS MINIÈRES

- **Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) :** CBG composée de l'Etat guinéen à 49% et les partenaires (Alcoa, Rio Tinto et Dadco) à 51 %, exploite depuis 1973 les gisements bauxitiques de Sangarédi et environs. Elle produit actuellement plus de 15 Mt de bauxite par an, à 53% Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub> et 2% SiO<sub>2</sub>. Cette bauxite est transportée sur 135 Km de chemin de fer jusqu'au port de Kamsar. Les travaux d'extension pour augmenter la production à 22 Mt de bauxite par an à compter de 2022 sont en cours.
- **Rusal Fria :** Après 6 ans de fermeture, la première usine d'alumine en terre africaine, avec une capacité annuelle de 650 000 tonnes, a repris ses activités de production en juin 2018 à la suite d'importants travaux de réhabilitation financés par Russki Alumini Company, propriétaire de l'usine.
- **Compagnie des Bauxites de Kindia (CBK) :** CBK est détenue à 100% par Russky Alumin, qui exploite les gisements bauxitiques de Kindia. Elle produit actuellement autour de 3 Mt de bauxite par an.
- **Société Minière de Boké (SMB) :** SMB, composée de l'Etat guinéen à 10% et des partenaires (Winning Alliance Ports, UMS international et Shandong Weiqiao) à 90 Mt, a débuté la production commerciale de la bauxite de Boké en juillet 2015 et a produit près de 35 Mt en 2018. Elle évacue sa production via les ports fluviaux de Katougouma et Dapilon sur le Rio Nuñez.
- **Compagnie des bauxites de Dian-Dian (COBAD) :** Filiale de Russky Alumin, COBAD a mis en évidence une réserve de 564 Mt à 48,5% Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub> et 1,6% SiO<sub>2</sub> avec une ressource de plus d'un milliard de tonnes. Elle a démarré l'exportation de la bauxite début juin 2018 via le port de Taressa nouvellement construit pour une production prévisionnelle de 3 Mtpa de bauxite extensible à 6 Mtpa.
- **Bel Air Mining SA :** Bel Air Mining SA, composée de l'Etat guinéen à 15% et du groupe britannique Alufer Mining Limited à 85%, a mis en évidence des plateaux bauxitiques localisés à 15 km de la côte (Cap Verga), dans la préfecture de Boffa pour des réserves de 146 Mt de bauxite à 44% Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub> et 1,7% de SiO<sub>2</sub>. Elle a démarré en août 2018 sa production prévisionnelle de 5,5 Mtpa de bauxite qui sera évacuée via le port maritime de Bel Air
- **Alliance Minière Responsable (AMR) :** AMR, détenue à 85% par un groupe d'actionnaires français et 15% par l'Etat guinéen, a lancé sa production en décembre 2017 à la suite d'un contrat d'amodiation conclu avec la SMB pour l'exploitation de son gisement de Boké. Elle compte produire 6 Mt en 2018 extensible à 10 Mtpa.
- **Guinéenne Des Mines (GDM) :** GDM, 100% actionnaires locaux dont toute la chaîne d'administration et de production est entièrement assurée par des guinéens, a lancé la production de son gisement de Boké en février 2018 à la suite d'un accord de partenariat conclu avec la SMB. Elle compte produire et exporter entre 3 à 6 Mtpa de bauxite.

- **CDM – Henan Chine** : CDM - Henan est entrée en production en août 2017 et exporte à partir du port de Dapilon. Elle a produit 6,3 Mt de bauxite en 2018 et compte produire 10 Mtpa à partir de 2019.
- **Société AngloGold Ashanti de Guinée (SAG)** : Détenu par l'Etat guinéen à 15% et AngloGold-Ashanti à 85%, la SAG est en production depuis 1995 dans la préfecture de Siguiri. La production moyenne annuelle de la SAG dépasse 9 tonnes d'or sur les 5 dernières années. Avec l'acquisition des réserves de Kintinian, la société espère augmenter substantiellement sa production par l'extension de son usine de traitement pour un investissement de 400 millions de Dollars US.
- **Société Minière de Dinguiraye (SMD)** : Située dans les préfectures de Siguiri et de Dinguiraye, la SMD est la deuxième société d'exploitation de l'or en Guinée avec une production moyenne annuelle de 6 tonnes.

Elle a signé en juillet 2018 une annexe à sa convention de base pour l'extension de sa capacité de production.

- **Guitar Mining SA, Ressources Tassiliman Baoule (Rtb), I & J Diamonds SA** : sont des sociétés qui produisent du diamant dans les préfectures de Kérouané, Kissidougou et Macenta.



La production artisanale d'or est profondément ancrée dans la tradition guinéenne et occupe plusieurs dizaines de milliers de personnes.



## PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

- **Guinea Alumina Corporation (GAC)** : Détenue à 100% par Emirates Global Alumina (EGA), GAC a signé une Convention minière avec l'État guinéen pour le développement du projet d'alumine de Sangarédi d'une production de 2.8 Mtpa d'alumine pour un investissement de 2 milliards de dollars. À partir de 2022, EGA compte produire 12 Mtpa de bauxite.
- **Société des bauxites Daboula-Tougué (SBDT)** : détenue à 49% par l'État et 51% par les partenaires Iraniens, la société développe un projet dont les ressources bauxitiques sont estimées à plus de 2 milliards de tonnes avec une teneur moyenne de 44.1% d'Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub> et 2.6% de SiO<sub>2</sub>.
- **Alliance Mining Commodities (AMC)** : AMC, majoritairement détenue par des actionnaires australiens, a signé une Convention minière avec l'État Guinéen pour l'exploitation de la bauxite de Koumbia, préfecture de Gaoual. Avec des réserves de 400 millions de tonnes à 49% d'Al<sub>2</sub>O<sub>3</sub> et 1.7% de SiO<sub>2</sub>, la société compte investir près de 700 millions de Dollars US pour une production de 11 Mtpa de bauxite à l'horizon 2020 et 20 Mtpa en 2025.
- **SIMFER** : depuis 1997, SIMFER à travers Rio Tinto a mis en évidence un important gisement de fer estimé à plus de 1,2 milliard de tonnes dont la teneur varie de 65 à 68 % Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub>. L'essentiel de ce potentiel est identifié au niveau du Pic de Fon sur 7 km. Rio Tinto envisageait initialement une exploitation de 25 Mtpa pour atteindre 100 Mtpa. La faisabilité de ce projet est tributaire de la réalisation du chemin de fer trans-guinéen.
- **Chalco Guinea Company SA** : la société Chalco GC, filiale du groupe Chinalco, a signé une convention avec l'État Guinéen en juin 2018 portant sur le développement d'une chaîne de production intégrée de bauxite, d'alumine et d'infrastructures permettant l'évacuation des ressources des blocs bauxitiques de Boffa Nord et Sud. Ce projet se réalisera en deux phases:
  - Une première phase d'exploitation, au cours de laquelle Chalco procèdera à la construction et à l'exploitation d'une mine de bauxite d'une capacité initiale de 12 Mtpa. Les travaux de construction ont démarré pour un investissement total estimé à ce jour à environ 585 millions \$US. Le début de la production de cette phase est prévu au plus tard en 2021;



- Une seconde phase porte sur la réalisation d'une raffinerie d'alumine pour la transformation d'une partie des ressources bauxitiques dont l'étude de faisabilité sera réalisée en 2019.
- **TBEA** : TBEA Groupe Co. Ltd, a signé une convention avec l'État Guinéen en mai 2018 portant sur le développement d'une chaîne de production intégrée de bauxite, d'alumine et d'aluminium visant à valoriser le bloc de Santou Nord (Télimélé) . Elle procèdera à la construction et à l'exploitation d'une mine de bauxite d'une capacité initiale de 10 Mtpa qui sera portée ensuite à 30 Mtpa (première phase), d'une raffinerie d'alumine d'une capacité d'un million de tonnes par an (deuxième phase), d'une fonderie d'aluminium d'une capacité de 200 000 tonnes par an et d'une centrale thermique d'une capacité de 75 mégawatts (troisième phase). L'investissement global pour toutes les composantes est estimé à 10 milliards de dollars US, dont 3 milliards pour la première phase.  
La date de démarrage de la production de bauxite a été fixée en juin 2019, et celle de l'alumine en juin 2021.
- **State Power Investment Corporation (SPIC) International Investment et Développement (Guinea) Co, Ltd** : La société SPIC compte développer un complexe bauxite-alumine dans la zone Boffa-Télimélé qui abrite les deux concessions de bauxite obtenues en août 2018. Elle compte investir 5 milliards d'USD pour produire 27 Mtpa de

bauxite, dont 3 milliards d'USD pour la production 15 Mtpa de bauxite dès 2020 (première phase) et 2 milliards d'USD pour la production de 12 Mtpa de bauxite supplémentaire en vue de produire 4 Mtpa d'alumine à l'horizon 2024. SPIC prévoit la construction d'un port à Bel Air (Boffa) pour l'exportation de la bauxite et l'alumine.

- **Société des Bauxites de Guinée (SBG)** : SBG et la Guinée ont signé en mai 2018 une convention minière d'un projet intégré pour la construction et l'exploitation d'une raffinerie d'alumine, d'une capacité initiale de 1,6 million de tonnes d'alumine par an ; la construction et l'exploitation d'une mine de bauxite avec une production de 8 millions de tonnes par an dont 3 millions de tonnes sont destinées à l'exportation et 5 millions de tonnes à la transformation par la raffinerie pour un investissement d'un milliard et quatre cents millions de dollars américains (1.400.000.000 USD).
- **Dynamic Mining**: Le gouvernement guinéen et la société Dynamic Mining, une filiale du groupe indien Jaguar Overseas, ont signé en juin 2018 une convention minière portant sur l'exploitation de la bauxite dans la zone de Boké. Le début de la production est prévu en 2020 avec 3 Mtpa pour un investissement initial estimé à 65 millions de dollars pour atteindre 120 millions de dollars après quatre ans.

- **Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG) :** Les recherches ont été récemment menées par le consortium Euronimba composé de : l'Anglo-Australienne BHP-Billiton (43,5%), l'Américaine Newmont à travers Newmont-La Source (43,5%) et le Français Areva (Cogema à travers Conimor (13%). Euronimba envisageait un rythme d'exploitation de 20 Mt par an suivant le chemin de fer trans-guinéen en projet.

Une convention Minière portant sur le projet d'exploitation du minerai de fer du mont Nimba a été signée le 25 avril 2003. L'opérateur s'est engagé à suivre les 18 recommandations émises par le Comité du Patrimoine Mondial et à bien tenir compte des contraintes de protection des biotopes classés du mont Nimba.



SE le Président Alpha Condé à la réunion du financement du PNDES Paris - Novembre 2017

- **Bellzone:** À Kalia (Faranah), la société Bellzone a mis en évidence des ressources de plus de 3 milliards de tonnes de fer. Ce gisement est situé à 300 km du site portuaire en eau profonde de Matakang (Forécariah). En 2018, la société BELLZONE et l'État Guinéen ont signé une annexe à la convention de base pour la transformation du ferronickel sur place.

- **SOCIETE DES MINES DE MANDIANA SA :** La société a signé un accord avec l'État Guinéen portant transfert du titre minier de Wega Mining Guinée SA pour le développement et l'exploitation aurifère du projet Tri-K à Mandiana pour un investissement de 100 millions de Dollars US.

*Plusieurs sociétés juniors détentrices des permis d'exploitations industrielles et semi industrielles notamment WEILY MINING SA, VEP GROUPE SARL, GUINEAN BIRRIAN GOLD, GUINEAN GOLD EXPLORATION, GOLD WATER SARLU, WEST AFRICA MINING ASSOCIATE SARL, DOKO GOLD MINING, PINNACLE MINING GUINEE SA sont en phase de développement.*

# PROCEDURE D'OCTROI DES TITRES MINIERS ET AUTORISATIONS

Les titres miniers et les autorisations sont accordés conformément aux dispositions du Code minier et de ses textes d'application.



## PERMIS DE RECHERCHE

### OCTROI

La demande d'octroi d'un permis de recherche minière industrielle ou semi-industrielle est adressée au Ministre en charge des Mines. Toutefois, avant la soumission de la demande, le requérant a la possibilité de vérifier la disponibilité des zones d'intérêt par voie de consultation de la carte cadastrale.

L'enregistrement est effectué au comptoir du cadastre Minier sis au Centre de promotion et de développement minier (CPDM).

Un dossier de demande cadastrale est recevable et par conséquent enregistrable si et seulement si l'information listée ci-dessous est complète :

1. Formulaire de demande dûment rempli en trois (03) exemplaires ;
2. Attestation de paiement des frais d'instruction ;
3. Certificat d'immatriculation (forme juridique);
4. Mandat justifiant la transmission du pouvoir de représentation (le cas échéant) ;
5. Demande de permis comportant les coordonnées géographiques du polygone sollicité ;
6. Preuve de capacités technique et financière (capacités propres ou dans le cadre d'un partenariat), attestations bancaires, états financiers certifiés;
7. Description du programme des travaux envisagés assorti de budget.
8. Le permis de recherche minière industrielle est octroyé pour une durée de validité de (03) dans au plus et le permis de recherche minière semi-industrielle pour une durée de validité de (02) ans au plus.

### RENOUVELLEMENT

À la demande du titulaire, le permis de recherche minière industrielle peut être renouvelé à deux reprises pour des périodes de deux ans et une seule fois pour le permis de recherche minière semi-industrielle. La demande de renouvellement doit être déposée 3 mois avant la fin de validité de l'acte institutif. Cette demande obéit à un plan de rétrocession tel que défini dans le Code Minier.





# PERMIS D'EXPLOITATION

## OCTROI

La demande est adressée au Ministre en charge des Mines au moins 3 mois avant l'expiration du permis de recherche et l'enregistrement est fait au comptoir du cadastre Minier sis au Centre de promotion et de développement miniers.

La demande doit être accompagnée des dossiers suivants :

- Une copie du permis de recherche en cours de validité, la preuve du paiement des taxes et redevances dues;
- Le rapport sur le résultat des recherches en ce qui concerne la nature, la qualité, le volume et la situation géographique de la réserve minérale identifiée;
- Un plan de la première ou de la seconde rétrocession, selon le cas, accompagné des résultats des travaux de recherche et correspondant à la moitié de la superficie précédente;
- Une étude de faisabilité intégrant un plan de développement et d'exploitation du gisement;
- Une étude d'impact environnemental et social;
- Le chronogramme détaillé des travaux à réaliser;
- Un plan pour le développement communautaire annexé à la Convention

de Développement Local qui couvre, entre autres, les aspects formation, infrastructures médicales, sociales, scolaires, routières, de fourniture d'eau et d'électricité;

- Un plan architectural du siège de la société assorti d'une demande d'attribution de parcelle adressée à l'administration compétente;
- La réalisation du siège devant nécessairement se faire dans un délai maximum de trois ans à compter de l'attribution du permis d'exploitation pour le minerai de fer, la bauxite, l'or et le diamant.

L'instruction de la demande et l'évaluation cadastrale sont assurées par le CPDM.

L'évaluation technique et environnementale ainsi que les avis y afférents relèvent de la Direction Nationale des Mines et du ministère de l'environnement en rapport avec le comité Technique des titres miniers et la Commission Nationale des Mines.

Le permis d'exploitation industrielle est accordé pour une durée de 15 ans au plus. Le permis d'exploitation semi-industrielle est accordé pour une durée de cinq (5) ans au plus.

## RENOUVELLEMENT

---

À la demande du titulaire, le permis d'exploitation est renouvelé dans les mêmes conditions que son octroi.

Le permis d'exploitation industrielle ou semi-industrielle est renouvelé à plusieurs reprises, chaque fois pour des périodes de cinq (05) ans au plus.

Cette demande est présentée six mois avant la fin de la date de validité du titre.



## CONCESSION MINIÈRE

### OCTROI

---

La Concession Minière est octroyée dans les mêmes conditions qu'un permis d'exploitation industrielle conformément aux dispositions du Code Minier. À la différence d'un permis d'exploitation, la Concession Minière est donnée pour une durée de vingt-cinq (25) ans avec un investissement égal ou supérieur à :

- Un milliard de Dollars US pour la bauxite, le fer et les substances radioactives ;
- 500 millions de Dollars US pour les autres substances.

### RENOUVELLEMENT

---

A la demande du titulaire et sous les mêmes conditions que son octroi, la Concession Minière peut être renouvelée une ou plusieurs

fois, à chaque reprise pour une période maximale de dix (10) ans.

# PERMIS D'EXPLOITATION DE CARRIERE (PERMANENT OR TEMPORAIRE)

## AUTORISATION D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE CARRIÈRES

Les conditions d'attribution d'une autorisation d'exploitation de carrière permanente sont les mêmes que celles applicables aux permis d'exploitation minière.

Quant à l'autorisation d'exploitation de carrière temporaire, elle est délivrée par la Direction Nationale des Mines sur proposition du Directeur Préfectoral des Mines.

## RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE SUBSTANCES DE CARRIÈRES

L'autorisation d'exploitation de carrière permanente est valable pour deux (02) ans et peut être renouvelée plusieurs fois dans les mêmes conditions que son octroi pour la même période.

L'autorisation d'exploitation de carrière temporaire est délivrée pour six (06) mois au maximum et ne peut être renouvelée qu'une seule fois.



## AUTORISATION D'EXPLOITATION ARTISANALE

L'exploitation artisanale s'applique à toutes les substances minérales et les carrières. Elle est attribuée sur les zones visées à l'article 52 du Code Minier par arrêté du Ministre en charge des Mines.

L'administration et le contrôle technique de l'exploitation artisanale sont organisés au sein de la Direction Nationale des Mines qui bénéficie de l'appui de la « Brigade Anti-Fraude des matières précieuses (or, diamants et autres gemmes) ».

## AUTORISATION DE RECONNAISSANCE DE SUBSTANCES MINIERES OU DE CARRIERES

L'autorisation de reconnaissance est délivrée par le Directeur National des Mines sur proposition du CPDM, après avis de la Direction Nationale de la Géologie aux postulants. Elle s'exerce sur les zones non couvertes par les titres miniers et les autres autorisations.

## AUTORISATION DE RECHERCHE DE CARRIERES

L'autorisation de recherche de carrières est délivrée dans les mêmes formes et conditions que l'autorisation de reconnaissance des substances minières

## DROITS FIXES, TAXES ET REDEVANCES

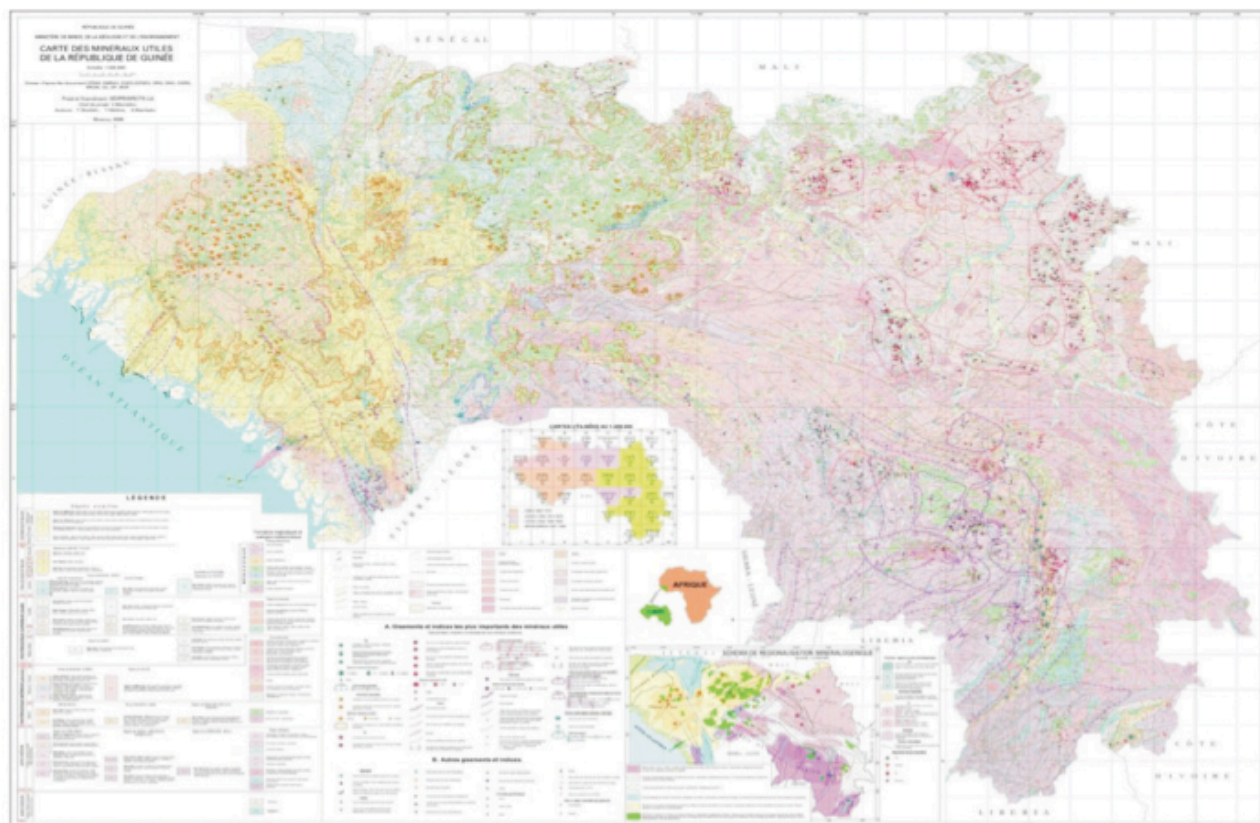
Les droits, taxes et redevances sont acquittés par tout titulaire de titre minier ou de carrière lors de l'octroi, du renouvellement ou du transfert du titre (Articles 159-II, 160, 161, 162 et 165 du Code Minier et Articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté Conjoint N° A2016/6074/MEF/MMG/SGG en date du 26 septembre 2016).

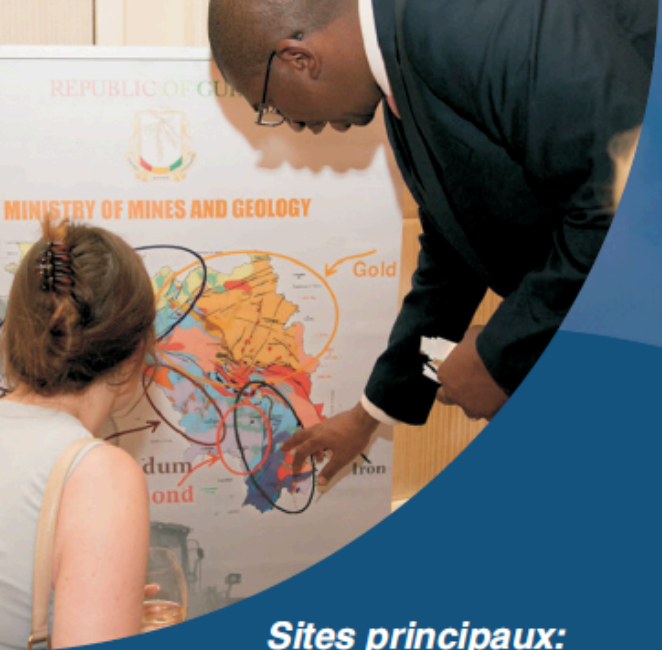




# CARTE MINERALOGIQUE

..... REPUBLIQUE DE GUINEE





### **Sites principaux:**

*Ministère des Mines et de la Géologie*

*[www.mines.gov.gn](http://www.mines.gov.gn)*

*Centre de Promotion et Développement Miniers*

*[www.cpdm.mines.gov.gn](http://www.cpdm.mines.gov.gn)*

### **Contact**

*[dgcpsdm@mines.gov.gn](mailto:dgcpsdm@mines.gov.gn)*

*[dgacpsdm@mines.gov.gn](mailto:dgacpsdm@mines.gov.gn)*



**SYMPOSIUM  
MINES GUINÉE**  
SHERATON GRAND HOTEL  
CONAKRY, GUINÉE

**24-26  
AVRIL 2019**